

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE
de
MORESTEL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Sébastien GACON, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

- Céline BONVINI (pouvoir à Virginie LAURENT-MEYER)
- Aimé VIAL (pouvoir à Estelle KELLER)
- Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Frédéric VIAL)
- Paul LAVIE (pouvoir à Bernard JARLAUD)
- Michèle GAUTHIER (pouvoir à Stéphanie RADESIC)

Date de convocation : 21 juin 2022.

Secrétaire de séance : Virginie LAURENT-MEYER.

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : 22

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Délibération n°053-2022 : Rapport annuel 2021 de délégation Cinéma le Dauphin

Il est rappelé que la SARL Féliciné assure l'exploitation du cinéma de Morestel depuis le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de cinq années. (délibération n°92-2020 du 15 décembre 2020)

Le rapport produit par le délégataire chaque année avant le 1^{er} juin permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

En vertu des dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présentera à l'assemblée le rapport annuel de délégation du cinéma « Le Dauphin » adressé par la SARL Féliciné au titre de l'année 2021.

Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- PREND acte de la présentation du rapport annuel de délégation du cinéma « Le Dauphin » adressé par la SARL Féliciné au titre de l'année 2021.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 27 juin 2022

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS :

-AFFICHAGE LE : 30/6/22

- MIS EN LIGNE LE : 30/6/22

-TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 29/6/22

Le Maire,

Frédéric VIAL

